

Charte du Jeu Organisé Pokémon - France

Introduction

Dans un but d'harmonisation et de qualité du Jeu Organisé, il est indispensable de définir clairement les éléments essentiels des tournois et des ligues.

La qualité du Jeu Organisé, en plus de l'impact évident et important sur les joueurs, a une influence directe sur l'image du jeu, de la licence, des organisateurs et d'Asmodée, raisons pour lesquelles il faut viser à optimiser cette qualité.

Ceci ne peut se faire qu'en respectant certains éléments simples qui, pour la plupart, découlent de la logique et/ou des règles souhaitées et appliquées par Pokémon USA, Inc (PUI).

Une attention toute particulière est portée aux organisations parallèles qui, n'ayant aucune obligation vis-à-vis de PUI ou du Jeu Organisé en général, ne présentent aucune garantie de sérieux et de respect des règles du Jeu Organisé ce qui est, à l'évidence, néfaste pour les joueurs et pour le jeu.

Toute personne, impliquée dans le Jeu Organisé Pokémon à quelque niveau que ce soit, est tenue de respecter scrupuleusement cette charte et les documents qui la composent.

Cette Charte est composée des documents suivants, auxquels sont joints, le cas échéant, des annexes :

- C1 - Dispositions générales (pour tous)
- C2 - Organisation de tournois non Premier Events (pour les organisateurs)
- C3 - Organisation de tournois Premier Events (pour les organisateurs)
- C4 - Organisation des ligues (pour les intervenants dans les ligues)

Note : pour la saison 2007-2008, les fonctions suivantes sont assurées par :

- Organized Play Manager - OPM : Emmanuel Beltrando
- Organized Play Coordinator – OPC : Michel Delhausse

C1 Dispositions générales

C1.1 Ligues

C1.1.1 Projet

- Tout projet de création de ligue doit être transmis à l'OPC pour examen sur base du document 'Projet de Ligue – OP France' en annexe
- Chaque magasin susceptible d'être le magasin de contact pour une ligue doit être approuvé par Asmodée

C1.1.2 Intervenants

- Chaque personne susceptible d'être responsable du suivi (league owner) ou de l'animation (league leader) d'une ligue doit posséder les qualités de gestion, l'intégrité et les connaissances du jeu suffisantes pour mener ces tâches à bien avec comme objectif le développement d'une ligue de qualité.
Ces personnes doivent être approuvées par l'OPC qui les évalue régulièrement. En cas de manquement, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'au retrait de la qualité de league owner ou league leader ou la fermeture de la ligue. Il en va de même pour toute personne impliquée dans une ligue qui viendrait à ne pas respecter les règles de fonctionnement de base, comme par exemple l'interdiction de vendre le matériel promotionnel
- Tant le league leader que le league owner sont des personnes physiques, et non des entités ou associations
- Les ligues ne peuvent pas être liées, en dehors du magasin de référence, à un site web, entité commerciale, ... sauf si le site web est dédié à la ligue ou au groupement de joueurs qui en font partie. La ligue ne portera comme nom que celui de la ville dans laquelle elle est organisée auquel peut être ajouté le nom du magasin de référence en cas d'existence de plusieurs ligues dans une même ville, et ce à l'exception de toute autre appellation.
- Le league owner sera âgé de minimum 18 ans
- Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin d'empêcher l'ouverture et de faire fermer des ligues ou organisations assimilées qui seraient organisées en marge du Jeu Organisé. De même, tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour ne plus voir apparaître les intervenants dans ce type d'organisations dans le paysage Pokémon en France

C1.1.3 Organisation et suivi

- Seules les ligues actives seront mentionnées dans la base de données de PUI
- Un suivi strict des envois de rapports de ligue sera fait par l'OPC
- La gestion des commandes et du matériel destiné aux ligues sera assurée par l'OPC
- Toute publicité ou information locale peut porter sur une seule ligue ou plusieurs ligues d'une même région gérées par le même League Owner; toute publicité ou communication nationale ne pourra porter que sur l'ensemble des ligues et non sur certaines ligues spécifiques
- En aucun cas le terme de 'Ligue Pokémon' ou son équivalent dans une autre langue ne pourra être utilisé pour toute chose ou organisation ne répondant pas aux critères officiels du Jeu Organisé et dûment approuvée par l'OPM et/ou l'OPC

- Toute communication au sujet des ligues doit être adressée par mail à l'OPC (**ligue@pokemon-jcc.com**) qui transmettra le cas échéant à l'OPM et/ou PUI
- Aucune activité autre que le JCC Pokémon ne pourra être organisée lors des sessions de ligue, sauf autorisation expresse de l'OPM ou de l'OPC
- Toutes les ligues devront, sans exception, suivre avec précision le modèle de ligue tel que défini par PUI
- En cas de non respect des règles précitées, toute personne impliquée dans la ligue ou, d'une manière plus générale, ne respectant pas les règles en question, pourra se voir sanctionner par l'OPM et/ou l'OPC et/ou PUI.

C1.2 Tournois

C1.2.1 Définition

- Sont des tournois officiels les seuls tournois enregistrés dans la base de données de tournois de PUI. Ils ne peuvent, selon les règles PUI en vigueur, être organisés que par des personnes enregistrées en tant que Tournament Organizer (TO)

C1.2.2 Intervenants

- L'acceptation d'une personne en tant que TO doit tenir compte de ses qualités en tant qu'organisateur de tournoi Pokémon, et aussi ses connaissances des règles et du jeu. Ces personnes, âgées de 18 ans minimum, doivent être approuvées par l'OPC et sont évaluées régulièrement.
- Les personnes qui interviennent dans une organisation non officielle qui n'est pas autorisée spécifiquement par l'OPC et ce à quelque titre que ce soit (organisateur, juge, exposant, vecteur de publicité, ...) autre que joueur, perdront toute possibilité d'intervention ou collaboration future dans le Jeu Organisé à l'exception de la qualité de joueur
- Seules des personnes individuelles, des associations de joueurs ou des associations ayant pour but l'organisation d'événements Pokémon pourront organiser des tournois officiels. Dans le cas d'associations autre qu'une association de joueurs, le tournoi ne pourra en porter le nom. Une personne physique est toujours responsable du tournoi (le TO), cette personne étant celle qui sanctionne le tournoi dans la base de données PUI et prend en charge l'ensemble des responsabilités inhérentes à l'organisation du tournoi

C1.2.3 Organisation et suivi

- Tous les tournois officiels doivent faire l'objet d'une acceptation par l'OPC sur base du document 'Proposition d'organisation de tournoi non Premier Event' avant d'être sanctionnés dans la base de données de PUI
- Seuls les tournois officiels peuvent avoir, aux yeux du public, l'appellation Tournoi, Event, ou autre terme utilisé dans le jeu organisé officiel pour désigner un tournoi officiel
- Les organisations non officielles ne font l'objet d'aucune dotation par Asmodée ni d'aucun support de l'équipe du Jeu Organisé et ne pourront faire l'objet de publicité internet ou presse. Bien que ne faisant pas partie du jeu organisé, les manifestations non officielles, de par leur impact sur le jeu organisé et en tant qu'organisation JCC Pokémon, entrent dans le domaine de contrôle de l'OPM et de l'OPC qui souhaitent voir disparaître ces manifestations et les voir remplacées par des événements officiels.

- Certaines manifestations qui, par leur nature, ne sont pas des tournois ou des événements équivalents à une organisation officielle, même si le JCC Pokémon peut intervenir dans les activités prévues, pourront être autorisées par l'OPC sur examen d'une demande de l'organisateur de la manifestation.
- Les tournois officiels ne peuvent, en dehors éventuellement de l'endroit où ils se déroulent, être liés à un site web, entité commerciale, ... et/ou en porter le nom.
- Dans le cas de Premier Event, des règles spécifiques sont reprises dans le document 'C3 Organisation de tournois Premier Events' faisant partie intégrante de cette Charte et destiné aux organisateurs. Ces règles doivent impérativement être suivies et respectées par tous les intervenants, la sanction en cas de non respect étant l'annulation du tournoi en tant que Premier Event.
- En aucun cas une communication presse ne peut être centrée sur certains événements officiels. Ce type de communication doit impérativement associer tous les tournois, quelque soient les organisateurs, lieux, dates, ...
- Les tournois officiels non Premier Event feront, sur base des informations fournies par l'organisateur et approuvées par l'OPC, l'objet d'annonces sur les sites d'Asmodee et pokemon-jcc.com.
Une publicité locale sur base des mêmes éléments peut être faite par l'organisateur dans les magasins spécialisés locaux.
- Pour chaque tournoi non Premier Event, la dotation d'Asmodee s'élève à 1 booster POP par joueur participant
- Les modalités d'organisation d'un tournoi sont reprises dans le document 'C2 Organisation de tournois non Premier Events' qui fait partie intégrante de la présente Charte et qui est destiné aux organisateurs.
- Les organisateurs de tournois feront l'objet d'une évaluation régulière par l'OPC dans le but de les aider dans leur travail et de viser à améliorer celui-ci
- Toute communication au sujet des tournois doit être adressée à l'OPC (**tournoi@pokemon-jcc.com**) qui fera suivre, le cas échéant, à l'OPM et/ou PUI
- En cas de non respect des règles, toute personne impliquée dans des organisations, officielles ou non, pourra se voir sanctionner par l'OPM et/ou l'OPC et/ou PUI

C1.3 Joueurs

- le joueur est le participant à toute activité officielle du JCC Pokémon en France
- s'il n'en possède déjà un, il se verra attribuer, par l'organisateur de la ligue ou du tournoi auquel il participe, un identifiant appelé POP ID.
Le POP ID est un numéro unique attribué par PUI qui permettra d'identifier le joueur dans tout son parcours JCC Pokémon. Le joueur devra, lors de chaque événement auquel il participera, être en possession de son POP ID.
- tout comme les autres intervenants dans le Jeu Organisé, le joueur a également certaines obligations à remplir. Il veillera donc à (la liste suivante n'est pas exhaustive mais donnée à titre d'exemple) :
 - o présenter son POP ID à chaque session de ligue ou à chaque tournoi auquel il participe
 - o arriver à l'heure aux tournois auquel il participe
 - o avoir préparé à l'avance son deck et sa decklist pour les tournois
 - o être présent aux tournois pour lesquels il s'est préinscrit et ne pas se préinscrire aux tournois auxquels il n'est pas certain de participer

- avoir un comportement correct, basé sur la sportivité, le savoir-vivre et le ‘Spirit of the Game’ tant lors de ses activités de ligue ou en tournoi que lors de ses interventions publiques relatives au JCC Pokémon
- s’abstenir de toute insulte, attaque, menace, ... de quelque ordre que ce soit envers les autres joueurs et toute personne ayant un lien avec le JCC Pokémon
- ...

Bien que le respect de ces éléments tombe sous le sens, leur non respect pourra exposer le joueur concerné à des sanctions pouvant aller jusqu’à une suspension temporaire ou définitive, nationale ou internationale.

C1.4 Conclusion

Ces dispositions générales, qui peuvent éventuellement paraître contraignantes à certains, sont établies dans le but de permettre à chacun d’évoluer dans un OP de qualité qui offre le maximum de garanties de pouvoir exercer les activités du JCC Pokémon dans les meilleures conditions.

Ce que d’aucuns qualifieront, avec raison, de volonté de ‘professionnalisation’ du Jeu Organisé officiel, n’est en rien incompatible, que du contraire, avec les trois termes précités : Jeu – Organisé – Officiel.

Bonne saison à tous ... et pour reprendre la conclusion de la cérémonie d’ouverture du Worlds 2007 ... **HAVE FUN !**

Michel Delhausse
OP Coordinator - France

Infos générales OP : info@pokemon-jcc.com

Infos tournois : tournoi@pokemon-jcc.com

Infos ligues : ligue@pokemon-jcc.com

Inscription tournois (uniquement !) : inscription@pokemon-jcc.com

Projet de Ligue – OP France

Email de contact : ligue@pokemon-jcc.com

Nom de la ligue :

Lieu où se dérouleront les activités

Lieu (salle, ...) :

Adresse complète :

Code Postal - Ville :

Capacité (nombre de joueurs) :

Magasin de référence

Nom :

Adresse complète :

Code Postal - Ville :

League owner (responsable de la ligue)

Nom et prénom :

Adresse complète :

Code Postal – Ville :

League leader (anime la ligue)

Nom et prénom :

Adresse complète :

Code Postal – Ville :

Date de début souhaitée :

Nombre de joueurs prévus :

Remarques :

Prénom et Nom de la personne qui a établi ce document :